

DEC201083DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric GALISSON aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5086 intitulée « Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale »**LE DIRECTEUR**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant **M. Jean-Michel JAULT** directeur de l'unité **UMR5086** intitulée « **Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale** » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option « *sources radioactives scellées et sources radioactives non scellées* » délivré à **M. Frédéric GALISSON** le **13 mars 2020** par l'**Université de Caen Normandie** ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire du 3 décembre 2019

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Frédéric GALISSON, Ingénieur d'Etude, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de *5 ans* à compter du **24/09/2020**.

Article 2 : Missions¹

M. Frédéric GALISSON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Frédéric GALISSON** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 22 juin 2020

Le directeur de l'unité
JAULT Jean-Michel

Visa du délégué régional du CNRS
Pour le délégué régional empêché
le Responsable du Service des Ressources Humaines
CNRS Rhône Auvergne
FARRE Virginie

Visa du Président de
l'Université Claude Bernard Lyon 1
FLEURY Frédéric

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]